



Le 11 mai 2026

DIRECTION DE LA SÉANCE

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**DES SÉANCES DU LUNDI 18 MAI ET DU JEUDI 21 MAI 2026**

Par lettre en date du 11 mai, le Gouvernement a demandé l'inscription en troisième point de l'ordre du jour du lundi 18 mai de la proposition de loi organique portant intégration des natifs dans le corps électoral pour les élections au congrès et aux assemblées de province de la Nouvelle-Calédonie d'une part, et de l'inscription en troisième point de l'ordre du jour du jeudi 21 mai, sous réserve de leur dépôt, de la lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur ce texte d'autre part.

Lors de sa séance du 11 mai, le Sénat a décidé que la séance du lundi 18 mai débiterait à 14 heures 30.

En conséquence, l'ordre du jour des séances du lundi 18 mai et du jeudi 21 mai 2026 s'établit comme suit :

# SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Lundi 18 mai 2026

## À 14 h 30 et le soir

- Proposition de loi relative au **déclassement** de **restes humains kali'nas** et à leur remise à la **collectivité de Guyane** à des **fins funéraires**, présentée par Mme Catherine MORIN-DESAILLY, MM. Pierre OUZOULIAS et Max BRISSON (procédure accélérée) (n° 8, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 11 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 13 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 18 mai à 11 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 18 mai début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 30 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 15 mai à 15 heures

- Deuxième lecture du projet de loi, rejeté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, portant transposition de l'avenant n° 3 du 25 février 2026 au **protocole d'accord** du 10 novembre 2023 relatif à l'**assurance chômage** (n° 561, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 11 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 13 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 18 mai à 11 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 18 mai en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 15 mai à 15 heures

- Proposition de loi organique portant **intégration** des **natifs** dans le **corps électoral** pour les **élections** au **congrès** et aux **assemblées** de **province** de **Nouvelle-Calédonie**, présentée par M. Georges NATUREL (procédure accélérée) (n° 636 rect. bis, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 18 mai à 9 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : lundi 18 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : à l'ouverture de la discussion générale
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : à l'issue de la discussion générale
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 15 mai à 15 heures

- Projet de loi visant à offrir des **réponses immédiates** aux phénomènes troublant l'**ordre public**, la **sécurité** et la **tranquillité** de nos concitoyens (procédure accélérée) (texte de la commission, n° 602, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 4 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 6 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : mercredi 13 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 18 mai en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 15 mai à 15 heures

## À 10 h 30, l'après-midi et le soir

---

- Éventuellement, suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à **renforcer** la **sécurité**, la **rétenion administrative** et la **prévention des risques d'attentat** (n° 597, 2025-2026)

- Projet de loi habilitant le **Gouvernement** à **prendre**, par ordonnances, les **adaptations** rendues **nécessaires** par l'entrée en **application** des **règlements (UE)** n°s 2024/1347, 2024/1348, 2024/1349, 2024/1350, 2024/1351, 2024/1352, 2024/1356, 2024/1358, 2024/1359 du **Parlement européen** et du **Conseil** du 14 mai 2024, et les **dispositions nécessaires** à la **transposition** de la **directive (UE)** 2024/1346 du **Parlement européen** et du **Conseil** du 14 mai 2024 (procédure accélérée) (n° 526, 2025-2026)

## Et, en outre, à 17 heures

---

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi organique portant **intégration** des **natifs** dans le **corps électoral** pour les **élections** au **congrès** et aux **assemblées de province** de la **Nouvelle-Calédonie**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mercredi 20 mai à 15 heures